

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI



ALLOCUTION

DU CHEF DE LA DELEGATION SENEGALAISE AU DEBAT
GENERAL DE LA 19^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES
ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA COUR
PÉNALE INTERNATIONALE

DU 14 AU 16 DÉCEMBRE 2020

LA HAYE

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome,

Monsieur le Président de la Cour,

Madame la Procureure,

Monsieur le Greffier,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile,

Chers participants,

C'est avec un grand plaisir que j'adresse, au nom du Sénégal, ce présent message à l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, en cette 19^{ème} session.

Qu'il me soit d'emblée permis de saisir cette heureuse opportunité pour réaffirmer le soutien indéfectible du Sénégal à la CPI que nous considérons, à juste titre, comme un instrument fiable de lutte contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux et, par là même, de protection des droits humains et de promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Compte tenu de leur importance cruciale, nous avons l'obligation morale et juridique de poursuivre ces objectifs, de manière solidaire et résolue, en demeurant conscient que la stabilité et le progrès au niveau mondial en sont largement dépendants.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

A l'instar des principales organisations qui participent activement et positivement à la vie internationale et aux efforts de coopération multisectorielle, la mise en place de la CPI est l'aboutissement d'un processus qui a tiré les leçons du passé, notamment des confrontations interétatiques ou intraétatiques qui ont parfois semé peine et désarroi, marquant durablement les sociétés affectées partout à travers le monde.

En effet, la création de la CPI procède de cette volonté commune des Etats Parties, de leur clairvoyance devrais-je dire, de se doter d'une juridiction permanente, de portée mondiale, capable de juger les auteurs de crimes de

masse et de participer ainsi, de manière effective et durable, à la protection de tous et de chacun, indépendamment des considérations ou contingences politiques, économiques, géographiques ou raciales.

Un peu plus de 20 ans après l'adoption du Statut de Rome, nous tenons à exprimer notre satisfaction au regard du travail considérable déjà effectué et qui pourrait, néanmoins, être amélioré à la lumière des expériences acquises.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Cette ambition qui nous anime, celle de renforcer les performances de la Cour et d'accroître son efficacité en vue de lui permettre de répondre plus efficacement à ses défis, aussi bien sur le plan purement judiciaire qu'en matière d'administration, a incité l'AEP à confier un profond travail d'analyse et d'évaluation au panel d'experts indépendants.

Ma délégation voudrait, à ce niveau, remercier ce panel, son Président et l'ensemble de ses membres, pour les contributions et recommandations pertinentes formulées qui couvrent le large spectre des activités et organes du système du Statut de Rome.

Il nous revient désormais la responsabilité déterminante de faire le meilleur usage possible des propositions qui ont été formulées dans le rapport final qui a été soumis aux Etats Parties, en veillant principalement à ce que les réformes et ajustements nécessaires soient effectivement opérés.

Pour toute organisation sérieuse et soucieuse de son efficacité et de sa pérennité, un tel travail d'introspection et d'évaluation critique s'avère indispensable et s'inscrit dans un processus normal.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Pour plusieurs raisons, nous estimons que la Cour se trouve présentement à une période charnière de son évolution.

En effet, plusieurs échéances importantes se profilent et méritent d'être correctement appréhendées, dans le sens des dispositions pertinentes du Statut

de Rome et conformément à l'esprit de consensus que nous souhaitons privilégier.

La désignation du prochain procureur focalise présentement les attentions. Je voudrais, à cet égard, remercier toutes les parties prenantes qui se sont investies depuis le début des consultations en vue d'en garantir le sérieux, la transparence et les conditions de succès.

Nous exprimons notre reconnaissance et nos encouragements au Président O-Go KWON, à l'Ambassadeur Michal MLYNAR de la Slovaquie, au Comité chargé de l'élection du Procureur, au panel d'experts et aux points focaux qui viennent d'être désignés en vue de faciliter les discussions y afférentes.

Malgré les difficultés inhérentes à la recherche de consensus sur une question aussi importante, l'objectif reste clair et précis, à savoir identifier le meilleur profil parmi les candidats, celui qui répond le mieux aux critères de compétences, de probité mais aussi d'indépendance.

Je ne saurais évoquer la question de la désignation du prochain Procureur sans pour autant rendre un hommage fraternel et appuyé à l'actuel, Madame Fatou BENSOUDA, pour le travail remarquable accompli durant son mandat, au service de la justice et des valeurs qui en constituent le socle.

Madame la Procureure, soyez fière de votre bilan. Vous n'avez ménagé aucune énergie pour vous acquitter de votre mission, avec un haut degré de professionnalisme, de compétence et de probité. Soyez-en infiniment remerciée.

Par ailleurs, nous procéderons prochainement à l'élection de six nouveaux juges à la CPI. Les auditions publiques déjà organisées ainsi que les informations mises à notre disposition par le Secrétariat de l'AEP au sujet des différents candidats nous permettent de mesurer et d'apprécier leurs qualités professionnelles remarquables.

Ma délégation espère que les résultats finaux répondront notamment aux exigences concernant l'équilibre entre les systèmes juridiques.

Nous remercions les juges dont les mandats arriveront à leur terme au cours des prochains mois pour le travail accompli.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais conclure mon propos sans pour autant évoquer une thématique au cœur du système du Statut de Rome, celle de la coopération, au sujet de laquelle le Sénégal est co-facilitateur, aux côtés de la France.

Cette année, la co-facilitation sur la coopération a poursuivi la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié en organisant plusieurs rencontres, y compris en relation avec les points focaux sur la non-coopération basés à New York afin de renforcer les synergies, et avec plusieurs organisations de la société civile dans le but de partager des réflexions sur les initiatives futures à entreprendre.

Grâce à la collaboration des services compétents de la Cour, nous avons également pu finaliser la plateforme numérique sur la coopération qui est désormais opérationnelle.

En tout état de cause, avec l'universalité et la complémentarité, la coopération est un des piliers du Statut de Rome. Sans elle, la Cour est dans l'incapacité d'accomplir la mission que nous lui avons confiée.

Restons donc mobilisés et solidaires pour améliorer le niveau de fonctionnement de la CPI, lui permettre de s'acquitter convenablement de son mandat, notamment à travers une coopération et un soutien consolidés, et la placer ainsi dans les conditions optimales pour réprimer efficacement les criminels, accompagner les victimes et, en définitive, apporter sa contribution à l'œuvre de renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales.

Je vous remercie.